ECOLE COMMUNALE DE JULÉMONT
Rue Maigre Cense, 4
B – 4650 Julémont
Tel : 04 387 57 51
Direction : 0498 44 21 60
Mail : ecole.julemont@herve.be

Julémont, le 25 aout 2025

Estimation des frais scolaires[1] obligatoires A.S. 2025-2026

P1 à P6	Obligatoire	
Transports divers	+ ou -	€ 25,00
Sorties pédagogiques et culturelles	+ ou -	€ 40,00
Activités sportives	+ ou -	€ 20,00
Excursions	+ ou -	€ 25,00
Animations diverses (APPER,…)	+ ou -	€ 10,00
Total		Maximum **120€**

Services annexes proposés par l'école

- Garderie : € 0,25 pour ½ heures
- Photos :
  Pochette de 10 € à 12 €,
  Classe 3 €

P.S. Une année sur deux, des classes de dépaysement sont organisées pour un cout réel maximum de 250 €. Le fractionnement de cette somme est proposé.

Maternelle	Obligatoire	
Transports divers	+ ou -	€ 15,00
Excursion	+ ou -	€ 15,00
Visites culturelles : expo, ferme,…	+ ou -	€ 24,00
Total		Maximum **54 €**

Services annexes proposés par l'école

- Activité de classe : soupe, etc… (max. 5 €)
- Garderie (€0,25/demi-heure).
- CD (chanson,…)
- Photos : pochette de 10€ à 12 €

Pour appréhender l'ensemble des informations relatives à la gratuité d'accès à l'enseignement, il y a également lieu de se référer aux circulaires n°7134 et n°7135 du 17/05/2019 relatives à la mise en oeuvre de la gratuité scolaire au niveau maternel/primaire et à la circulaire n°7644 du 2 juillet 2020 qui les complète.

[1] Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun du 03-05-2019, CHAPITRE II. - De la gratuité, articles 1.7.2-1. à 1.7.2-5.